

Le Conseil Municipal est convoqué le Mardi 26 Mars à 18h45 à la Mairie.

L'ordre du jour de la réunion porte sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

- 1) **Approbation du Conseil Municipal du 8 Janvier 2024**
- 2) **Affaires extra-communales**
Convention de prestation de service agro environnemental pour la préservation de la qualité de l'eau du captage des Bories de la Commune de Creissan
Convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matières d'efficacité et d'exploitation énergétique
- 3) **Finances budget principal**
Adoption du compte administratif 2023
Adoption du compte de gestion 2023
Affectation du résultat de l'exercice 2023
- 4) **Finances budget Eau et Assainissement**
Adoption du Compte administratif 2023
Adoption du compte de gestion 2023
Affectation du résultat de l'exercice 2023
- 5) **Questions diverses**

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal et à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance du 26 Mars 2024 sera filmée et retransmise sur la chaîne TV de la commune.

Fait à CREISSAN, le 19 Mars 2024



Le Maire,



Laurent BRUNET